



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine
des Alpes-Maritimes**

Affaire suivie par :

Etienne MARKT

etienne.markt@culture.gouv.fr

Nice, le 25 avril 2023

L'Architecte des Bâtiments de France

à

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Danielle LAROUDIE

SERVICE MARITIME

**Cheffe du pôle domaine public
et milieux maritimes**

Objet : Concession des plages de Villefranche-sur-Mer

Réf : Votre mail du 17 avril 2023

J'émet un avis favorable avec les prescriptions suivantes :

« Les couleurs autorisées ne sont pas mentionnées, sauf pour les toiles des transats et parasols. Le paragraphe 5.6 devrait contenir le nuancier autorisé, qui inclut le blanc, mais ne l'impose pas. Il doit être possible de proposer du gris, du marron ou du bleu par exemple. »

Etienne MARKT
Architecte des Bâtiments de France